

LE PRÊT POUR PAIEMENT IMPOT FONCIER

Objet

- Le prêt permet de financer l'impôt foncier dû par le client

Clientèle cible

- Tout salarié, client de la BFA

Montant du prêt

- Montant du prêt dans la limite de la quotité cessible
- Montant maximum : 1 000 000 FCFA

Conditions d'octroi

- Etre titulaire d'un compte dans les livres de la BFA
- Ancienneté du compte : 3 mois minimum
- Etre salarié de l'entreprise depuis au moins 2 ans
- Paiement direct à la Direction générale des impôts

Documents à fournir

- Trois derniers bulletins de salaire ou justificatifs de revenus
- Pièce d'identité en cours de validité (CNI, carte de séjour, attestation d'identité, passeport, ...)
- Facture CIE ou SODECI la plus récente
- Avis d'imposition
- Demande de prêt du client datée et signée

Durée de remboursement

- Maximum : 10 mois

Garanties

- Attestation de domiciliation irrévocable du salaire fournie par l'Employeur
- Attestation facultative de cession de revenus locatifs
- Assurance groupe décès obligatoire
- Billet à ordre
- Compte d'épargne gagé, alimenté par prélèvements automatiques